



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

**Présents** : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, J. LACROIX, O. DAVID, M. DELAROQUE

**Absents excusés** : C. JEAN, M. LAMBERT, R. VOLO, Claire DURAND

**Secrétaire de séance** : C. BUGAUD, secrétaire de mairie

**Date de convocation** : 31 mars 2023

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h06.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 22 décembre 2022 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 22 décembre 2022 : **Adopté à l'unanimité.**

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif :

Le Conseil d'administration du CCAS doit valider les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022.

Les comptes de gestion sont établis par le Trésorier en fonction des opérations qu'il a enregistrées pour la commune, et ils doivent être identiques aux comptes administratifs, qui eux sont établis par l'ordonnateur, soit Emilie CHARMET, Présidente du CCAS.

La Présidente du CCAS procède à la présentation de la balance des dépenses et des recettes, ainsi que du détail des imputations des recettes et des dépenses.

Les membres s'interrogent sur les solutions pour abonder le budget du CCAS, le manque de recettes mettant en péril l'équilibre de ce dernier. La Présidente souligne l'appel aux dons publié dans le bulletin municipal, mais valide le besoin de réfléchir à des sources de liquidités. L'association Bugey Humani Sport a donné son accord (et soutien) pour une vente de livres lors de la farfouille afin d'obtenir des dons supplémentaires.

Un conseiller propose l'organisation d'un événement sportif comme une marche ou une randonnée à vélo. Il s'engage à étudier un potentiel tracé et à le présenter prochainement aux conseillers.

Suite à la présentation de tous les éléments relatifs au compte administratif 2022 et au compte de gestion 2022, le Conseil d'administration se prononce, après que la Présidente ait quitté la salle :



## Compte de gestion et compte administratif

### FONCTIONNEMENT :

*Pour le compte de gestion 2022 du CCAS de Villebois :*

Pour les recettes : 3 607,53 euros

Pour les dépenses : 8 488,67 euros

**Adopté à l'unanimité**

*Pour le compte administratif 2022 du CCAS de Villebois :*

Pour les recettes : 3 607,53 euros

Pour les dépenses : 8 488,67 euros

Résultat cumulé des recettes : 14 441,01 euros

Résultat négatif de l'exercice 2022 (sans les reports N-1) : - 4 881,14 euros

Résultat cumulé pour l'exercice 2022 : 5952,34 euros

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Vote du budget primitif du CCAS :

La Présidente du CCAS explique les dépenses et les recettes prévisionnelles. Étant donné les faibles recettes et les besoins réels, le Conseil municipal de la commune a validé l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000€ en faveur du budget du CCAS afin de couvrir les frais du Repas des Aînés et d'assurer un montant minimum pour l'attribution des aides financières.

Une conseillère indique trouver le montant inscrit au chapitre 11 peu élevé par rapport à celui dépensé en 2022 si l'on considère l'inflation. La Présidente rappelle qu'en 2022 et exceptionnellement suite à un retard de facturation, les prestations artistiques pour le repas des aînés de 2021 et 2022 avaient été réglées, et que cette année, seule la prestation de 2023 sera facturée.

Pour l'affectation du résultat dans le budget primitif 2023 : l'excédent à l'issue du compte administratif 2022 d'un montant de 5 952,34 euros est reporté entièrement dans les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif, **adopté à l'unanimité**.

### **Vote du budget primitif du CCAS 2023 :**

Dépenses de fonctionnement : 11 482,34 euros

Recettes de fonctionnement : 5 530,00 euros

➔ Résultat 2022 reporté en recette de fonctionnement : 5 952,34 euros

= Total en recettes et dépenses à l'équilibre : 11 482,34 euros

**Adopté à l'unanimité**

### 4. Informations diverses

- Une nouvelle vente de livres au bénéfice du CCAS sera proposée lors de la Farfouille qui aura lieu le dimanche 14 mai 2023.

Fin de séance à 19h46.

VILLEBOIS, le 06 avril 2023

La Présidente,

Emilie CHARMET



La Secrétaire de séance,

Camille BUGAUD